

**CONSEIL DE PARIS**  
*Séance des 14-15-16 décembre 2009*

**Vœu présenté par Jean-Pierre Caffet et les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés dans le cadre du Budget Primitif 2010, relatif à la compensation des dépenses liées à l'allocation RMI/RSA**

Considérant que la loi du 18 décembre 2003 qui a transféré depuis 2004 aux conseils généraux la gestion et le versement de l'allocation RMI/RSA - 300 millions d'€ inscrits au BP 2010 - prévoyait une juste compensation par l'Etat de ces dépenses nouvelles ;

Considérant que les modalités de compensation très insuffisantes des dépenses d'allocation ont conduit à une dette cumulée de l'Etat à l'égard du Département de Paris de 119 millions d'euros en décembre 2008, montant qui va augmenter en 2009 sous l'effet de la crise économique ;

Considérant que la dette de l'Etat à l'égard des conseils généraux sur le RMI s'élève à 2 milliards d'euros au plan national selon l'estimation de l'Assemblée des Départements de France ;

Considérant que la mise en œuvre du RSA en juillet 2009 a conduit le Département de Paris et le CASVP à renforcer les services d'instruction des dossiers d'allocataires et de suivi individuel sans compensation de l'Etat ;

Considérant que cette situation qui pénalise les contribuables des départements domiciliant un grand nombre d'allocataires (59 400 à Paris) contribue à creuser les inégalités territoriales et traduit un désengagement du Gouvernement de ses missions de solidarité nationale ;

**Sur proposition de Jean-Pierre Caffet et des élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, le Conseil de Paris émet le vœu que le Gouvernement propose de nouvelles modalités de compensation financière permettant d'apurer la « dette » de l'Etat relative aux dépenses de RMI/RSA et d'indexer ces remboursements à l'évolution du nombre d'allocataires.**